



Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

## Séance du 24 novembre 2025

### Délibération : N° 2025-37

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt cinq le 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 novembre 2025

### Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Grégory RONDIER, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

### Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Yannick GUEUDET ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Sandrine HAVY

### Secrétaire de séance :

Christelle MAES

### Rénovation des sanitaires de l'école publique

## DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de sa politique visant à mettre aux normes les bâtiments publics et à garantir le confort des populations les plus vulnérables, la commune de La Capelle envisage la rénovation complète des sanitaires de ses écoles publiques.

Le présent projet a pour objectif la rénovation complète des sanitaires des écoles publiques de La Capelle, afin de garantir des conditions d'accueil conformes aux exigences d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité. Cette opération s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des équipements publics, essentielle pour le bien-être des élèves et du personnel encadrant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20251124-2025-37-DE Page 1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Ce projet vise notamment à :

- Mettre en conformité les sanitaires avec les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Moderniser les équipements afin d'assurer une meilleure hygiène et un usage plus rationnel de l'eau.
- Offrir un cadre sanitaire adapté et sécurisé, favorable à l'accueil et à la réussite scolaire des enfants.

Ce projet répond aux objectifs de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), en matière de soutien aux investissements des collectivités locales pour le maintien et l'amélioration des services publics de proximité.

Le projet consiste à rénover entièrement les installations sanitaires de l'école afin d'améliorer les conditions d'hygiène, de sécurité et de confort pour les élèves et le personnel. Les sanitaires actuels sont vétustes, ne répondent plus aux normes en vigueur et présentent des signes de dégradation avancée.

Les travaux comprendront la démolition des sanitaires existants, la reconstruction des sanitaires maternelles filles et garçons (toilettes, lavabos, robinetterie), le remplacement des sanitaires garçons par un espace de détente pour les enfants, la mise en conformité des installations électriques et de plomberie, la rénovation d'une partie de la couverture avec également l'installation de panneaux solaires, ainsi que l'adaptation des locaux pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Sollicité, le maître d'œuvre « site et cité architecture » a estimé le montant des travaux à 323 000 € HT, soit 387 600 € TTC.

Des financements sont possibles au titre de la DETR, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

#### Plan de Financement

Dépenses		Recettes		%
Rénovation des sanitaires de l'école publique de La Capelle	<b>323 000 €</b>	Etat DETR (En cours)	161 500 €	50
		Commune	161 500 €	50
<b>TOTAL</b>	<b>323 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>323 000 €</b>	<b>100</b>

#### DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A la majorité des membres,

APPROUVE le projet de rénovation des sanitaires de l'école ;

AUTORISE la consultation au titre de cette opération et le lancement des travaux ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, au taux maximal ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 novembre 2025

Le Maire,  
Johann WERY



La Secrétaire de séance,  
Christelle MAES